

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 octobre 2020**

**Date de la convocation : 9 octobre 2020**

Le procès-verbal du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PARCELLES A CONSERVER DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Suite à la délibération n°2020-01 classant une liste de parcelles privées non bâties dans le domaine public communal et à l'avis du géomètre du cadastre, il convient d'exclure de cette liste certaines parcelles ne correspondant pas à du domaine public.

Les parcelles à exclure du domaine public communal sont les suivantes :

Section cadastrale	N° parcelle	Localisation
ZA	7-25	Chemin de Traineau
ZC	4	Chemin de La Gravelle (Mée)
ZC	19	Chemin du Haut Chêne
ZD	19	Chemin du Bas Plessis
ZH	12	Chemin d'exploitation (La Davière)
ZI	25	Chemin de l'Ecotay
ZK	4	Chemin d'exploitation
ZL	12	Chemin du Grand Bois
ZN	63	Terrain de foot
ZN	264	Passage entre rue de la Promenade et rue des Erables
ZN	202	Entrée de l'école privée
ZP	2	Chemin de la Mercerie
ZP	5	Chemin du Sauconnier
ZR	5	Chemin des Assis
ZS	5	Chemin d'exploitation
ZS	7	Chemin de la Haute Poterie

**VENTE DE LA PARCELLE ZL 12 – CHEMIN DU GRAND BOIS**

Suite à la demande de Monsieur Manuel GUINEHEUX d'acquérir le chemin qui dessert leur propriété du Grand Bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée ZL 12 d'une superficie totale de 1 297 m<sup>2</sup>, au prix de **1 € le m<sup>2</sup>**, soit pour un montant total de 1 297 € (mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros) à Monsieur Manuel GUINEHEUX ;

- **DONNE** au Maire tous pouvoirs nécessaires à l'effet de signer l'acte authentique de cette vente en l'étude de Maître MENARD, notaire à Craon (Mayenne), les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

## MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L.1414-2 et suivants du CGCT, une commission d'appel d'offre attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux). Pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offre doit être composée comme suit :

- Le Maire
- 3 membres du conseil municipal titulaires
- 3 membres du conseil municipal suppléants

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des membres.

**SONT DÉCLARÉS ÉLUS** au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
GENTILHOMME Rebecca	DEGAS Anne-Laure
POCHÉ Franck	CHOPIN Cécile
MALTAVERNE Fabien	PHILIPPEAU Sébastien

## QUESTIONS DIVERSES

### \*Bulletin communal

Rencontre avec les associations le 24 octobre, demander leurs articles pour le 15 novembre.

**\*Fibre optique:** La mairie et la garderie seront raccordées le 29 octobre. Les Anges sont déjà raccordés.

### \*Aire de jeux

Une demande des assistantes maternelles avait été formulée en début d'année pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants. La proposition sera étudiée par la commission cadre de vie.

**\*Adressage :** Un point est fait sur l'état d'avancement, il faudrait faire un recensement et répertorier les lieux-dits où des poteaux sont déjà existants et où des numéros, des panneaux et des poteaux seraient à rajouter. Le recensement sera effectué par Rebecca GENTILHOMME, Didier PINEAU, Franck POCHÉ, Anne-Laure DEGAS avec prise de photos.

## AUTRES QUESTIONS :

**\*Pré-réception des travaux** le 16/10/2020

**\*Route de Mée :** trouver une solution pour ralentir les voitures

**\*Bungalows** du foyer des jeunes : livraison fin septembre/ début octobre

**\*Passerelle sur la Douve :** problèmes de normes à étudier par la commission

## DATES A RETENIR

\*Réunion des associations : samedi 24 octobre à 10h30 à la mairie

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 19 novembre à 20h30